

Facture acquittée

Code affilié : 3294163
Code BU : 30032500

COCCIMARKET
SARL FJC DISTRIBUTION
11 RUE PAUL MAULION
56430 MAURON

Volume d'apport d'affaires cartes

Volume de transactions	Période de télécollecte	Quantité	Montant
1 ^{ère} génération <i>Remboursé par votre banque</i>	du 28/01/2026 au 28/01/2026	1	12.95 €
 2 ^{ème} génération <i>Remboursé par Pluxee</i>	du 27/01/2026 au 19/02/2026	8	147.53 €
Total volume d'apport d'affaires			160.48 €

Commission d'apport d'affaires cartes

Commission	Quantité	Taux	Montant HT	TVA	Montant TTC
1 ^{ère} génération	12.95	3.90 %	0.51 €	20.00.	0.61 €
2 ^{ème} génération	147.53	3.90 %	5.76 €	20.00.	6.91 €
Total commission d'apport d'affaires (TTC)					7.52 €

Frais de gestion

Désignation	Quantité	P.U HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Frais à la transaction	9	0.08 €	0.72 €	20.00	0.87 €
Frais mensuel de service du 01/01/2026 au 31/01/2026 palier à 2.50 € <i>Sur volume apport d'affaires cartes</i>	1	2.50 €	2.50 €	20.00	3.00 €
Total frais de gestion				C	3.87 €

Montant total (HT)	138.04 €
Montant total de la TVA calculée	1.89 €
Montant déjà remboursé (TTC)	$A - (B + C) = 136.15 €$

TVA payée sur les débits.

Comprendre votre facture

Volume d'apport d'affaires cartes

Chiffre d'affaires mensuel généré avec les cartes Pluxee.

Commission d'apport d'affaires cartes

Commission calculée selon un taux exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires mensuel généré avec les cartes Pluxee dans votre établissement.

Frais à la transaction

Coût incluant les frais techniques liés aux transactions (paiement en contact/sans contact, paiement mobile et en ligne), à la télécollecte dédiée et aux contrôles effectués par la plateforme d'autorisation, en conformité avec la réglementation du titre-restaurant.

Frais mensuel de service

Frais mensuel de service incluant la tenue du compte affilié (papier et/ou carte), la mise à disposition d'un espace commerçant donnant accès aux factures, à un reporting personnalisé, aux bons plans et au centre d'assistance Pluxee.

Ce frais est calculé par point de vente sur la base du volume d'apport d'affaires mensuel brut du mois N, en fonction de paliers en euros. Il est prélevé sur le premier règlement du mois N+1 et apparaît sur la facture du mois N+1.

✕ 3 paliers de frais selon votre volume d'apport d'affaires mensuel carte (transactions 1ère et 2ème génération) et titre papier :

- | | |
|----------|--|
| 1 | Apport d'affaires de 1,00 € à 199,99 €
Frais mensuel de service : 2,50 € |
| 2 | Apport d'affaires entre 200,00 € et 1 500,00 €
Frais mensuel de service : 4,00 € |
| 3 | Apport d'affaires > 1 500,00 €
Frais mensuel de service : 15,00 € |

Ouverture de dossier d'affiliation

Frais de paramétrage et d'accès au réseau appliqué une seule fois et par point de vente l'année de l'entrée dans le réseau Pluxee.

Règlement

Le remboursement est émis par Pluxee chaque mercredi pour le cumul des télécollectes réalisées du lundi au dimanche de la semaine précédente et crédité sur votre compte selon les délais interbancaires, ou par lettre chèque émise mensuellement.